

Afin de protéger la santé des postiers, La Poste se recentre sur ses missions essentielles au service de la population tout en adaptant son organisation. Cette adaptation se fait en concertation permanente avec les autorités sanitaires, la médecine du travail et les organisations syndicales.

Concernant, la distribution du courrier et des colis et des services :

Le temps de travail de chaque agent courrier/colis est progressivement réduit sans impact sur la rémunération. **L'organisation se fera sur la base de trois jours de travail par semaine à partir du lundi 30 mars (mercredi, jeudi, vendredi).**

Les prises de services décalées des équipes sont mises en place pour réduire le nombre de personnes présentes simultanément, selon le principe de ne jamais avoir plus de 50 % des effectifs habituels présents en même temps sur un site.

Si les prérequis suivants ne sont pas réunis : accès à des points d'eau identifiés, équipement en gel hydro-alcoolique ou lingettes virucides, masques pour les services l'exigeant (services de proximité pour les plus fragiles), le service sera suspendu le temps que ces conditions soient à nouveau réunies.

Le passage quotidien pour les services de proximité est maintenu : portage de repas aux seniors, le portage de médicaments. Ces services seront assurés par des agents dédiés:

Cette nouvelle organisation permettra le maintien des services essentiels :

- ✓ Les activités de portage (repas, médicaments ...),
- ✓ Les services de lien social (Veillez Sur Mes Parents, Cohésio,)
- ✓ La distribution du courrier urgent, les lettres recommandées, des colis et des petites marchandises. Sur ce point, La Poste demande à ses clients de concentrer leurs commandes et leurs envois sur ce qui leur est strictement nécessaire.
- ✓ La commission d'argent liquide pour les particuliers,
- ✓ La Presse

La Poste adapte également la collecte du courrier dans les boîtes aux lettres de rue. La nouvelle organisation annoncée le 23 mars impacte le nombre de boîtes aux lettres disponibles sur le territoire et les horaires de collecte des boîtes sont définis localement. Un message sera apposé sur les BAL indiquant les horaires de levées. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous donner les adresses des boîtes aux lettres ouvertes sur votre commune dès lundi 30 mars.

Ces nouvelles mesures s'adapteront à l'évolution du contexte sanitaire en permanence et seront complétées en fonction de l'évolution des consignes générales des Autorités Publiques.

Concernant l'accueil en bureau de poste :

La Poste se mobilise en maintenant notamment l'ouverture de 11 bureaux de poste sur la Vendée. La mobilisation exceptionnelle des équipes dans les bureaux permet à La Poste d'assurer ses missions prioritaires et les opérations essentielles tout en protégeant la santé des postiers et des clients. Pour connaître la liste actualisée des bureaux ouverts : www.laposte.fr

Dans le cadre des directives mises en place par le gouvernement pour limiter la pandémie COVID-19, La Poste rappelle que le strict respect des mesures barrières nécessaires à la protection des chargés de clientèle et des clients, conditionne chaque jour l'ouverture effective de chacun des 1 600 bureaux sur l'ensemble du territoire.

L'ouverture des bureaux de poste s'adaptera en permanence à l'évolution du contexte sanitaire suivant les décisions des autorités publiques, dans le cadre d'un dialogue social permanent et en tenant compte de toutes les situations locales.

Dans les bureaux de poste, les services essentiels suivants sont priorisés :

- Retrait d'espèces
- Dépôt d'espèces uniquement sur automates (tous les bureaux de poste ouverts ne sont pas équipés)
- Réception de mandat WU
- Retrait des instances courrier et colis
- Retrait des prestations sociales et paiement des factures (eficash)
- Dépôt d'espèces pour les professionnels, uniquement sur RDV et uniquement dans les bureaux de poste équipés d'un sas sécurisé pour les gros déposants (c'est-à-dire la plupart des bureaux ouverts)

Pour éviter l'engorgement des lettres recommandées et colis en attente de retrait dans les bureaux de poste, les dispositions suivantes ont été prises :

- Concernant Colissimo, la suspension temporaire de l'offre Relais en bureau de poste
- Concernant Chronopost, 2ème présentation systématique de tous les colis en distribution, ouverture du réseau des relais (Pick-up) pour les Chronopost

Par ailleurs, les lettres recommandées et colis conservés dans les bureaux de poste fermés seront disponibles pendant 15 jours à la réouverture du bureau concerné.

Si vous le souhaitez, vous pouvez communiquer sur le site Internet de votre collectivité les informations pratiques suivantes dès que vous aurez l'adresse des boîtes aux lettres jaunes ouvertes :

Afin de protéger votre santé et celle des postiers, La Poste se recentre sur ses missions essentielles au service de la population tout en adaptant son organisation.

Pour le maintien des services essentiels :

- Le passage quotidien pour les services de proximité est maintenu pour les services à la personne (Veiller sur mes Parents, Cohésio, portage de repas aux seniors, portage de médicaments, portage de produits sanitaires nécessaires aux personnels soignants).

Pour la distribution et la collecte du courrier - colis :

- A partir du 30 mars, **nos facteurs effectueront la distribution 3 fois par semaine les mercredis, jeudis et vendredis.**

- Les produits de premières nécessités, les objets suivis et recommandés, la presse quotidienne, le courrier urgent, seront privilégiés.

- les collectes et remises seront également organisées 3 fois par semaine, ainsi que la collecte des boîtes aux lettres jaunes de rue les plus utilisées.

Pour l'accueil dans votre Espace Entreprises :

- Au même titre que la distribution, **votre Espace Entreprises sera ouvert à compter du 30 mars les mercredis, jeudis et vendredis, aux horaires indiqués.**

- **les instances y sont délivrées** et permettent les envois.

Sur ce point, nous vous demandons de concentrer vos commandes et envois sur ce qui est strictement nécessaire, et de limiter vos déplacements en espaces entreprises et bureaux de poste.

Pour l'accueil en bureau de poste :

Pour assurer ses missions prioritaires et les opérations essentielles, La Poste se mobilise en maintenant l'ouverture de 11 bureaux de poste sur le département. Pour connaître la liste actualisée des bureaux ouverts : www.laposte.fr

Horaires d'ouverture de tous les bureaux de poste ouverts :

- Du lundi au vendredi : 10h – 12h30 et 14h – 16h30

Dans les bureaux de poste, les services essentiels suivants sont priorités :

- Retrait d'espèces
- Dépôt d'espèces uniquement sur automates
- Réception de mandat WU
- Retrait des instances courrier et colis
- Retrait des prestations sociales et paiement des factures (eficash)
- Dépôt d'espèces pour les professionnels sur RDV et dans les bureaux de poste équipés d'un sas sécurisé pour les gros déposants

Les lettres recommandées et colis conservés dans les bureaux de poste fermés seront disponibles pendant 15 jours à la réouverture du bureau concerné.

La Poste rappelle que les déplacements en bureaux ne doivent être faits que s'ils sont strictement nécessaires. De nombreuses opérations peuvent être faites à distance.

Le réseau partenaires de La Poste, dans les commerces de proximité sont ouverts. Ces points de services assurent les services habituels : affranchissement courrier, colis, vente de timbres, remise de colis et lettres recommandées.

Pour autant, de très nombreux services de La Poste sont accessibles à distance. Depuis le site www.laposte.fr il est possible de réaliser :

- la consultation des bureaux de poste et Carré Entreprises ouverts, et leurs horaires d'ouverture
- l'envoi de lettres simples ou recommandées en ligne,
- l'affranchissement et l'envoi de colis depuis sa boîte aux lettres
- l'impression de timbres
- la réexpédition temporaire du Courrier

Pour les clients de La Banque Postale, pour réaliser des opérations bancaires, le site de labanquepostale.fr et le 3639 permettent notamment de :

- consulter le solde,
- réaliser des virements
- modifier son découvert autorisé
- activer le paiement sans contact de sa carte bancaire

Ces nouvelles mesures s'adapteront en permanence à l'évolution du contexte sanitaire, suivant les décisions des autorités publiques et en tenant compte de toutes les situations locales. Le strict respect des mesures barrières et des conditions nécessaires à la protection des postiers conditionnent chaque jour la distribution du courrier et des colis ainsi que l'ouverture effective des sites postaux.